

QU'EST-CE QUE L'ADIL 74 ?

L'ADIL 74 est une association agréée par le Ministère du logement.

Elle remplit une mission d'intérêt général sur les questions liées au logement.

Elle est financée par l'ensemble des partenaires publics et privés œuvrant dans ce domaine.

Elle rend une information gratuite, neutre et personnalisée.

Bénéficiez de conseils gratuits, neutres et personnalisés !

Pour de plus amples détails, prenez contact avec l'ADIL :



4 avenue de Chambéry
à ANNECY



04 50 45 79 72



contact@pls.adil74.org



www.adil74.org



ADIL 74

Missionnée par :

PROPRIÉTAIRES

Vous possédez un logement vacant ?

Vous souhaitez le (re) mettre en location ?

Profitez d'une consultation juridique sans frais concernant les aides financières, les avantages fiscaux et l'intermédiation locative !



L'intermédiation locative

Qu'est-ce que c'est ?

Elle permet de confier la gestion locative de votre bien à une agence immobilière sociale, ou de prendre pour locataire une association agréée par l'Etat qui sous-louera votre logement.

Quels sont les avantages de ce dispositif pour le propriétaire ?

Cela vous permet :

- une **gestion sécurisée de votre logement** (garantie du paiement des loyers et des charges, remise en état de votre logement, choix et accompagnement social du locataire, etc.)
- d'avoir la possibilité de bénéficier d'**avantages fiscaux** et d'**aides financières** pour financer vos travaux

Quels avantages fiscaux ?



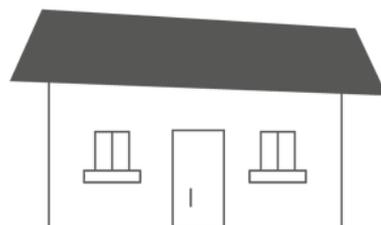
En vous engageant à louer votre bien pendant une **durée minimale de 6 ans**

via un **conventionnement ANAH**,

vous pouvez bénéficier d'une

réduction d'impôts allant jusqu'à

65% de vos revenus locatifs.



Quelles aides financières ?



Vous pouvez bénéficier de :

- **subventions de l'ANAH, des collectivités locales** si votre logement nécessite ou non des travaux

En recourant à l'intermédiation locative, vous pouvez solliciter des :

- **primes de l'ANAH allant jusqu'à 3 000 € par logement**

